



ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - JIJEL

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 58 /2023

Jijel le : 25.07.2023

1^{ERE} MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **EURL EBTPH KAOUACHE MEHDI** représentée par son gérant Mr KAOUACHE MEHDI , sis à : Zone 81 lot Lakabi el Amel Jijel

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 11/AT/DO JIJEL/SDT/DRA/ 2021
 - ODS de démarrage des travaux : 45 du 04.07.2022
- Projet : Remplacement de réseau de distribution optique ODN 40 HA D03-D04-D06

* Objet de la mise en demeure :

- Retard en réalisation de projet
- La consommation des délais contractuels
- Négligences des engagements contractuels
- Présentation des tests et mesures suivant l'exigence du CPT Du cahier de charge inclut dans le contrat

1. De ce fait, vous êtes tenus d'achever la totalité des travaux en particulier la présentations et rectifications des tests et mesures dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à prendre les mesures règlementaires nécessaires .

Le Directeur

JIJEL LE :
Directeur Opérationnel P/I
Signé : Moud BOUCHEMAT